



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUIN 2025

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	25
Convocations :	11 JUIN 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOUE, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, M. Clément THEODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Khadija EL ARRAM, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Adeline POLLET	Pouvoir à Mme Laurence RENOUE
- M. Luc LESIEUR	Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Mme Luce PANE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- M. Stéphane BORD	Pouvoir à M. Pierre-Arnaud PRIEUR
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Evelyne DENOYELLE	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- M. Jean-Baptiste BARDET	Pouvoir à M. Benoît HEBERT
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.



2025/59

OBJET : Transformation d'emploi -Rédacteur principal 1^{ère} classe/Attaché Territorial

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, lequel stipule en son article 2 : « Les membres du cadre d'emplois participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme. Ils peuvent ainsi se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique. Ils peuvent également être chargés des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique, sociale et culturelle de la collectivité. Ils exercent des fonctions d'encadrement et assurent la direction de bureau ou de service. »

Considérant :

- qu'un agent titulaire de la Collectivité a passé avec succès les épreuves du concours d'attaché territorial,
- que le poste occupé par cet agent correspond, de par ses missions et son niveau de responsabilité, aux critères du grade d'Attaché tel que défini à l'article 2 du décret,
- et que la valeur professionnelle de l'agent est reconnue par la Collectivité,

Il est proposé la création, à la date du 1^{er} juillet 2025, d'un emploi de catégorie A, à temps complet, au grade d'Attaché territorial, filière administrative, afin d'assurer les missions de responsable carrières et pilotage RH au sein de la direction des ressources humaines et de la formation et la suppression, au 1^{er} juillet 2026 de l'emploi correspondant au grade de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, filière administrative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,
Alexis RAGACHE